



Mairie d'Aiguèze 30760 Aiguèze
04 66 82 14 77
Fax : 04 66 82 35 26
mairie.aigueze@wanadoo.fr
www.aigueze.fr

Procès-verbal DU CONSEIL MUNICIPAL Du MERCREDI 17 JANVIER 2018 à 20h00

Le Conseil Municipal s'est réuni le **mercredi 17 janvier 2018** sous la Présidence du maire : Alain CHENIVESSE.

Présents : Alain CHENIVESSE, Marie-Christine HERAUD, Patrick LEFRANCOIS, Rémi PEROLLET, Aude COSTA, Alain COSTE, Charles BASCLE, Salud CHABOT, Annie ITIER, Bernadette VALIDIRE.

Absent : Roland VINCENT.

Secrétaire : Marie-Christine HERAUD

La séance est ouverte à 20h00.

En l'absence de remarques, le PV du conseil du mois de décembre est validé à l'unanimité.

- 1 – Travaux et demande de subventions au titre des amendes de police : le conseil délibère et décide à l'unanimité d'autoriser le maire à instruire et signer tous documents concernant l'installation de ralentisseurs de vitesse sur les axes et voies périphériques du village.
- 2 – Etude du montant de la prime attribuée aux agents au titre du nouveau régime indemnitaire : Suite au regroupement des différentes primes attribuées aux fonctionnaires le conseil délibère et décide à l'unanimité de fixer la prime unique, en fonction des catégories et du régime d'emploi des agents, à :
 - Alexandra CHARRET : 2700 € /an soit 225 € /mois,
 - Jean Pierre LAVASTRE : 1500 €/an soit 125 €/mois,
 - Patrick MARRON : 1500 €/an soit 125 €/mois,
- 3 – Etude d'une demande de subvention de l'APE de Saint Julien de Peyrolas : le conseil délibère et décide à l'unanimité de reconduire la subvention accordée à l'association des parents d'élèves. Le montant de cette subvention est de 600 € au titre de l'année 2018, il correspond au ratio dépenses prévues / nombre d'enfants Aiguèzois scolarisés.'
- 4 – Création de l'EPTB (établissement public territorial de bassin) Ardèche par fusion des 3 anciens syndicats (Ardèche Claire, Chassezac et Baume Drobie) : le maire présente cette fusion et le souci de réduire de manière significative le nombre de délégués (ce nombre passe de 240 à 33, il facilite le travail et l'atteinte de quorum lors des réunions). Le nombre de vice-présidents est réduit à 10 pour le nouveau syndicat. Désigné comme l'un des trois représentants de l'agglomération du Gard rhodanien, Alain CHENIVESSE est nommé 8° vice-président en charge des travaux sur ouvrages (passes à poissons et à canoës, ouvrages végétalisés). M. Pascal BONNETAIN est élu à la majorité président du nouveau syndicat qui regroupe toutes les

communes du bassin versant. Ces communes appartiennent aux départements de l'Ardèche, du Gard et de la Lozère.

5 – Utilisation de l'aire naturelle du Gier, vocation et restriction du stationnement : Un plan d'aménagement à moindre coût sera proposé par Patrick LEFRANCOIS pour réduire la surface et le nombre de places disponibles aux véhicules aménagés. Ce plan sera étudié lors du prochain conseil.

6– Mise en service du nouveau site de la commune : Le maire remercie et félicite Rémi PEROLLET et Patrick LEFRANCOIS pour le volume et la qualité du travail de fond réalisé pour la mise en place du nouveau site. Un outil performant qui correspond à l'image du village que tous souhaitent véhiculer, qui permet la promotion. Un outil évolutif qui pourra être adapté aux différentes demandes.

Points divers :

- Le conseil accepte de délibérer sur l'opportunité de signature d'une convention portant sur un groupement de commandes entre le SIVU des massifs du Gard Rhodanien et les communes membres. Cette convention permettant de bénéficier d'achats groupés et de prix attractifs est votée à l'unanimité.
- Vente de terrain à Mme CHENIVASSE Claude : compte tenu des délais d'instruction pour un déplacement de la parcelle A 100 en ses lieux et place (acte notarié de propriété faisant foi) et devant l'urgence de traitement du dossier, le conseil accepte d'augmenter la surface de vente initialement accordée lors du conseil de décembre 2017 pour que celle-ci corresponde à la surface actuellement exploitée.
- Annie ITIER, malgré la campagne de capture et de traitement, souligne une nouvelle fois les nuisances provoquées par les chats sur la placette et ses abords ainsi que l'exaspération de certains riverains.

A Aiguèze, le 18 janvier 2018.
Alain CHENIVASSE, Maire.